Cinquante-neuvième année. - N ° 90 A Samedi 10 et dimanche 11 mai 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1048

53 – MAYENNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL

Ventes et cessions

921 129 656 RCS Laval.
FACISO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 6313514.00 EUR.
Adresse : 1, Rue Louis Renault, 53940 Saint-Berthevin.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE FACISO Société par actions simplifiée au capital de 6.313.514 euros Siège social : 1, rue Louis Renault 53940 Saint-Berthevin 921 129 656 RCS Laval ET SOCIETE DE CONSEIL ET D'INGENIERIE DE L'OUES Société par actions simplifiée au capital de 3.000.000 euros Siège social : 1, rue Louis Renault 53940 Saint-Berthevin 442 694 204 RCS Laval AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée du 5 mai 2025 conclu par procédé de signature électronique, la société FACISO, société par actions simplifiée au capital de 6.313.514 euros, dont le siège social est situé 1, rue Louis Renault, 53940 Saint-Berthevin, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Laval sous le numéro 921 129 656, et la société SOCIETE DE CONSEIL ET D'INGENIERIE DE L'OUEST, société par actions simplifiée au capital de 3.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 1, rue Louis Renault, 53940 Saint-Berthevin, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Laval sous le numéro 442 694 204, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SOCIETE DE CONSEIL ET D'INGENIERIE DE L'OUEST par la société FACISO. La société SOCIETE DE CONSEIL ET D'INGENIERIE DE L'OUEST ferait apport à la société FACISO de la totalité de son actif, soit 5.910.226 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1.469.709 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 4.440.517 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital de la société absorbée étant détenus par la société Absorbante, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SOCIETE DE CONSEIL ET D'INGENIERIE DE L'OUEST depuis le 1er avril 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société FACISO. La société SOCIETE DE CONSEIL ET D'INGENIERIE DE L'OUEST sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LAVAL pour la société absorbante et pour la société absorbée le 7 Mai 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues

aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

